



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 14/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation
09/04/2025

Date d'affichage
09/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, Mme BROSSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. STOEY Julien, M. THIBERT Vincent

Procuration(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie donne pouvoir à Mme DUMORD Nathalie

Etai(ent) absent(s) :

M. BOUCHY Cyrille

Etai(ent) excusé(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GUYON Annick

Numéro interne de l'acte : 2025-14

Objet : Vote des taux 2025 de la fiscalité directe locale

Rapporteur: Annick GUYON

EXPOSÉ

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote.

Conformément au code général des impôts, la commune doit voter chaque année les taux d'imposition relatifs aux impôts locaux.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe comme suit :

Taxes directes locales	Taux 2024	Taux 2025
Foncier bâti	37.34 %	37.34 %
Foncier non bâti	50.62 %	50.62 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	10.41 %	10.41 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** la fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2025,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Annick GUYON

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE
Le Maire,
Michel BERTHET